



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Generalsekretariat GS-EDI

Fachstelle für Rassismusbekämpfung FRB

Aides financières pour les projets de lutte contre le racisme

Point fort : Racisme sur Internet

Informations sur le dépôt des demandes

De quoi s'agit-il ?

Ces quatre prochaines années, le Service de lutte contre le racisme (SLR) propose un soutien spécifique aux projets de lutte contre le racisme en ligne. Il entend ainsi combattre activement les discours de haine sur Internet en contribuant à la mise en place de mesures efficaces.

Par discours de haine, on entend des propos qui visent à rabaisser ou à dénigrer les membres d'un groupe ou un groupe de personnes dans son ensemble. Or la discrimination raciale consiste précisément à rabaisser, humilier ou traiter de manière inéquitable une personne en raison de son apparence physique ou de son appartenance ethnique, nationale, culturelle ou religieuse, réelle ou supposée. Les discours de haine racistes sur Internet peuvent donc être définis comme une forme directe ou indirecte de discrimination visant à dévaloriser des individus en raison de leur appartenance.

Pour octroyer ces aides financières, le SLR se base sur les résultats et les recommandations du rapport de Lea Stahel (2020) intitulé « Discours de haine racistes en ligne : tour d'horizon, mesures actuelles et recommandations » (www.slr.admin.ch > Domaines d'activité > Médias et Internet).

Champs d'action

Les aides financières sont attribuées en priorité aux projets réalisés dans les domaines suivants.

Prévention et sensibilisation

Les projets menés dans ce champ d'action visent à sensibiliser le public et à prévenir les discours de haine sur Internet, ou du moins à en limiter les effets, en diffusant des informations pertinentes. Ces approches sont nécessairement orientées sur le long terme et font partie plus largement des mesures d'éducation et de sensibilisation au numérique.

Concrètement, le SLR soutient les projets qui misent sur des programmes de formation (en ligne ou hors ligne), des conférences, des ressources didactiques ou d'autres moyens pour :

- diffuser des informations sur les discours de haine, sur la manière de les identifier et de les combattre ou sur le cadre juridique ;
- améliorer les réseaux d'aide pour les groupes vulnérables (faciliter les échanges d'information, la prise de contact avec les interlocuteurs compétents et l'accès aux offres de soutien) ;
- mettre en place et diffuser des stratégies de prévention et d'intervention pour les victimes et les témoins (stratégies de modération, mesures de protection, etc.).

Soutien et Signalement

Les victimes et les témoins d'agressions ou de propos racistes doivent pouvoir s'adresser à un centre spécialisé pour signaler les incidents et obtenir un soutien et des conseils psychologiques, sociaux et juridiques. Pour ce faire, il faut que ces centres soient largement connus et facilement accessibles, et que leurs collaborateurs disposent de connaissances appropriées.

Dans ce domaine, le SLR soutient tout particulièrement les projets qui visent à :

- mettre en place des formations et des cours de perfectionnement sur le racisme en ligne à l'intention des centres de conseil ;
- informer les centres de conseil ou d'autres interlocuteurs sur les nouvelles formes de discours de haine et sur les nouveaux moyens de diffusion ;
- élaborer des stratégies d'intervention pour affronter des cas concrets (p. ex. dans les écoles) ;
- rédiger des avis de droit et assurer un suivi des procès en cours.

Le SLR ne soutiendra pas les projets visant à créer de nouveaux services de signalement, car il existe déjà différentes offres en la matière. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) va notamment mettre en place un tel outil sur son site Internet, en coordination avec les offres existantes.

Contre-discours

Le contre-discours consiste à publier des textes, des images ou des vidéos visant à affaiblir les discours de haine grâce à des contre-arguments factuels et à apaiser et enrichir les débats en apportant des avis différents. Le but est de renforcer les principes de respect et d'objectivité. Il s'agit aussi de se montrer solidaire vis-à-vis des victimes, mais aussi et surtout de minimiser les effets des discours de haine sur les témoins de ces agressions. Si les contre-arguments sont en principe un bon moyen de lutte, il ne faut pas sous-estimer les efforts à faire pour parvenir à des résultats efficaces et durables.

Dans ce domaine, le SLR soutient les projets qui misent sur des groupes d'action, des formations (en ligne ou hors ligne), des conférences ou encore des approches artistiques, satiriques, interactives ou autres pour :

- mettre en place des offres de conseil et de formation continue ;
- élaborer du matériel de contre-argumentation et diffuser des contre-discours ;
- mettre en réseau les communautés promouvant des contre-discours ;
- former des messagers chargés de diffuser les contre-discours ;
- identifier les personnes qui divulguent les discours de haine et s'opposer à eux.

Pour être efficaces, ces projets doivent être particulièrement bien adaptés au groupe cible, au niveau tant de leur conception et de leur élaboration que du dispositif (plateforme) et des contenus prévus. Enfin, ces projets doivent impérativement élaborer des stratégies pour prévenir les nombreux risques auxquels sont exposés les contre-discours sur Internet.

Monitoring

Un monitoring permettra d'observer et de décrire les discours de haine en ligne dans un contexte clairement défini. Sur la base de données quantitatives, il fournira des indications qualitatives sur les types de discours de haine, leurs caractéristiques et les tendances qui s'en dégagent. Le monitoring est instructif, mais difficile à mettre en place.

Dans ce domaine, le SLR soutient les projets suivants :

- analyses qualitatives sur des contenus sélectionnés (contributions, plateformes, groupes, etc.) pour mieux comprendre le fonctionnement des discours de haine sur Internet ; la quantité de données retenues doit être limitée pour être gérable ;
- monitoring en continu et en temps réel des discours de haine ou monitoring rétrospectif et analyse de corpus (analyse d'un volume plus important de contributions, y c. matériel d'archive) ;
- analyses de terrain pour obtenir des informations sur la mise en œuvre et le développement de projets.

Vous trouverez des précisions sur ces quatre champs d'action ainsi que des références et des liens vers des projets concrets menés en Suisse et à l'étranger dans le rapport de Lea Stahel.

Critères d'octroi

Les aides financières pour les projets visés ici sont versées aux **mêmes conditions** que les aides financières générales du SLR. Vous pouvez consulter les critères d'octroi à l'adresse suivante : www.slr.admin.ch > Aides financières

Pour obtenir une aide financière, les projets de lutte contre le racisme sur Internet doivent par ailleurs respecter une série de **critères spécifiques** :

- Les responsables de projet disposent de connaissances techniques et pratiques sur les médias numériques et sur les plateformes et moyens choisis (fonctionnalités, utilisateurs, formes de communication). À défaut, des experts sont associés au projet et leur rémunération pourra être prise en compte dans l'aide financière.
- Le projet s'appuie sur l'expérience de projets déjà mis en place en Suisse ou à l'étranger ; il tient compte de l'actualité et du contexte local et national.
- La forme et le contenu du projet sont adaptés aux canaux et plateformes choisis (p. ex. originalité et créativité pour accroître la viralité sur les réseaux sociaux).
- Les responsables du projet disposent de connaissances approfondies sur le groupe cible et impliquent ce dernier dans l'élaboration du projet. Si le projet prévoit d'impliquer des auteurs de discours de haine, il doit miser sur une approche particulièrement prudente.
- Les responsables du projet ont effectué une analyse des risques et élaboré une stratégie pour contrer les discours de haine et pour protéger les participants.
- Une évaluation des résultats et de l'efficacité du projet est prévue.
- Le projet est orienté sur le long terme et il comprend une stratégie pour le perpétuer ou le transférer après la fin du soutien financier du SLR.

Le SLR n'attribue pas d'aides financières aux projets qui visent à lutter contre la discrimination structurelle indirecte sur Internet (p. ex. dans la conception des plateformes ou le développement de l'intelligence artificielle) ou qui luttent contre les agressions en ligne sans rapport avec le racisme (p. ex. cyberharcèlement).

Si vous êtes responsables d'un projet interdisciplinaire qui traite aussi d'autres formes de discours de haine (p. ex. le sexisme ou l'hostilité à l'égard des personnes LGBTIQ), veuillez contacter le SLR et la plateforme [Jeunes et médias](#) (OFAS) avant de déposer une demande d'aide financière.

Le SLR dispose d'environ 250 000 francs par an pour soutenir les projets de lutte contre le racisme sur Internet. L'objectif est de promouvoir des projets aussi nombreux et diversifiés que possible.

Comment déposer une demande d'aide financière ?

Vous pouvez déposer une demande en tout temps.

Pour ce faire, veuillez remplir le [formulaire de demande](#) et préparer toute la [documentation requise](#) (calendrier, budget et plan financier).

Déposez ensuite votre demande munie de toute la documentation sur le portail en ligne dédié à la gestion des aides financières ([plateforme PBV](#)).

Le SLR examinera votre demande sur le fond et la forme, et recommandera au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur de l'approuver ou de la refuser.

Le Secrétariat général vous communiquera sa décision par écrit. Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Vous trouverez tous les documents, liens et informations sur la procédure de demande des aides financières à l'adresse suivante : www.slr.admin.ch > Aides financières > les aides financières : pour quels projets ? > Déposer une demande.

Mise en œuvre du projet

Directives

Veuillez prendre connaissance des [directives](#) sur les aides financières du SLR, qui sont à respecter impérativement lors de la mise en œuvre du projet.

Suivi du projet

Les responsables du projet sont tenus de participer à des rencontres organisées par le SLR avec les autres responsables des projets soutenus, en principe deux fois par an. Ils ont en outre la possibilité de participer aux colloques du [« laboratoire de projets »](#).

Si nécessaire, le SLR dispense une formation aux responsables de projet sur la manière de contrer les discours de haine adressés contre eux ou leur projet.

Vous pouvez également consulter la [FAQ](#) sur les aides financières du SLR.

Évaluation

Le projet doit prévoir un plan d'évaluation (cf. critères d'octroi). Par ailleurs, le programme de soutien du SLR fera l'objet d'une évaluation globale et les responsables des projets soutenus devront livrer aux évaluateurs les informations requises sur leur projet.